



Le 08.07.2026 à Aix en Provence

HUET-LAMBING Cyril
Secrétaire Général Adjoint SPS-CEA
Sps.cyril.huet@gmail.com
Tél 06 58 73 92 27

A

Monsieur le Garde des Sceaux, ministre de la Justice.

Monsieur le Directeur Général de l'Administration pénitentiaire

Monsieur le Directeur interrégional de la DISP de Lyon.

Objet : Saisine relative aux graves dysfonctionnements constatés lors d'une extraction judiciaire du 6 juillet 2026 – Mise en danger des personnels et défaillance de la chaîne opérationnelle.

Le SPS-CEA souhaite appeler votre plus haute attention sur les dysfonctionnements particulièrement graves survenus lors d'une mission d'extraction judiciaire réalisée le 6 juillet 2026 par les personnels du PREJ de Saint-quentin-fallavier

Au-delà d'une simple succession d'erreurs, cette mission met en évidence des failles majeures dans la préparation, la circulation de l'information, l'évaluation du niveau de dangerosité des personnes détenues et la coordination entre l'ensemble des services concernés.

Les personnels ont été engagés sur cette mission avec des informations lacunaires, parfois contradictoires, et certaines leur ont même été communiquées sur leur téléphone personnel alors qu'ils n'étaient pas en service. Les documents opérationnels annoncés n'ont jamais été transmis, obligeant les agents à improviser une mission pourtant sensible.

Une fois arrivés au tribunal judiciaire de Paris, les difficultés se sont multipliées : absence de coordination entre les services pénitentiaires et les services de police, refus de remise de documents indispensables par le greffe, consignes contradictoires, puis immobilisation injustifiée des personnels durant plus de huit heures dans des conditions climatiques particulièrement éprouvantes.

Mais le point le plus préoccupant demeure la découverte qu'un détenu présenté comme relevant d'une escorte de niveau 2 était finalement considéré par les services de police comme relevant d'une escorte de niveau 4, nécessitant l'intervention d'effectifs spécialisés de la COTEP.

Cette situation soulève une question fondamentale : comment une telle différence d'appréciation du niveau de dangerosité a-t-elle pu subsister jusqu'au jour de l'extraction ? Lorsqu'une personne est remise en examen pour des faits relevant de la criminalité organisée, une réévaluation immédiate de son niveau d'escorte devrait constituer une évidence opérationnelle. Or, cette mission démontre qu'aucune actualisation sérieuse n'a été réalisée avant l'engagement des personnels.

Une telle situation est susceptible de compromettre gravement la sécurité :

Des agents pénitentiaires, des forces de police, des magistrats, ainsi que du public.

Les personnels du PREJ ont fait preuve d'un professionnalisme exemplaire et ont permis que cette mission se déroule sans incident malgré des conditions d'organisation particulièrement dégradées. Ce résultat est uniquement le fruit de leur expérience et de leur engagement, et non de la qualité de la préparation de cette extraction.

Le SPS-CEA considère qu'il n'est plus acceptable que les personnels soient exposés à de tels risques en raison de dysfonctionnements administratifs parfaitement évitables.

En conséquence, nous sollicitons.

L'ouverture d'une enquête administrative permettant d'établir précisément les responsabilités de chacun des acteurs intervenus dans cette mission.

Une analyse complète de la chaîne décisionnelle ayant conduit à une classification manifestement inadaptée du niveau d'escorte.

La mise en place de procédures garantissant qu'aucune extraction sensible ne puisse être engagée sans validation complète des renseignements opérationnels ;

Un rappel des obligations de coordination entre l'ARPEJ, les PREJ, les juridictions, les services de police et les établissements pénitentiaires.

Ainsi que toutes les mesures nécessaires afin qu'une telle situation ne puisse plus se reproduire. La sécurité des personnels ne peut jamais reposer sur l'improvisation ou sur des informations incomplètes.

Le SPS-CEA restera particulièrement vigilant sur les suites qui seront données à cette affaire et se tient à votre disposition pour tout échange permettant d'améliorer durablement la sécurité des missions d'extraction judiciaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Garde des Sceaux, Monsieur le Directeur Général de l'Administration pénitentiaire, Monsieur le Directeur interrégional, l'expression de notre considération.

Pour le SPS-CEA
Cyril Huet-Lambing
Secrétaire général national adjoint du SPS-CEA
Délégué régional PACA-Corse – Référent DISP Lyon

